

## **Processus de réservation des mercredis sur les accueils de loisirs intercommunaux (Vinay, Saint Romans, Saint Quentin sur Isère)**

Les réservations des mercredis sur les accueils de loisirs intercommunaux se font uniquement à la journée complète et selon 2 options possibles :

- Une demande de réservation annuelle (tous les mercredis ou 1 mercredi sur 2).
- Des demandes de réservation ponctuelles (par mercredi souhaité) à formuler une semaine avant minimum.

### **→ Inscription annuelle : demande de réservation du 03 au 30 juin 2024.**

**Seuls seront considérés les dossiers des familles présentant des besoins réguliers et pérennes.  
(Besoins tous les mercredis ou 1 mercredi sur 2 = inscription et réservation toute l'année scolaire)**

Pour cela, il faut :

- ✓ Remplir, **entre-le 03/06 et le 30/06**, une demande de réservation annuelle en ligne : <http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/5761-preinscription-aux-mercredis-periscolaires.htm> ou sur place, auprès du Relais Infos Famille (RIF) de votre choix.
- ✓ Renvoyer un dossier dûment complété au RIF avant le 01 juillet (fiches individuelle et sanitaire à télécharger sur le site de SMVIC : <http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/4423-accueils-de-loisirs.htm> ou disponibles au RIF).

**Commission d'attribution et réponses données aux familles entre le 12 et le 19 juillet 2024.**

### **→ Inscription ponctuelle : demandes de réservations à partir du 23 août 2024.**

**A l'issue des inscriptions annuelles, les places restantes seront alors ouvertes aux réservations ponctuelles via le portail « FAMILLES ». Pour avoir les droits d'accès sur les activités, les dossiers seront à envoyer complets avant le 24/07 au Relai Infos Familles.**

## Modalités issues du règlement intérieur

<b>INSCRIPTION ET RESERVATION A L'ANNEE – 35 mercredis ou 1 mercredi/2</b>
Facturation mensuelle
Pas d'annulation possible
Remboursement uniquement sur présentation d'un justificatif médical
Engagement annuel avec possibilité de révision du dossier. Si la famille souhaite mettre fin au service, elle devra envoyer un courrier ou un mail un mois avant.

<b>INSCRIPTION ET RESERVATION PONCTUELLE</b>
Facturation mensuelle
Possibilité d'annuler la réservation (7 jours avant)
Remboursement uniquement sur présentation d'un justificatif médical
Inscription via <b>le portail FAMILLES</b> 7 jours minimum avant Le jour J

## CONTACTS

Relais Infos Famille - rif@smvic.fr

**Saint-Marcellin** : 04 76 64 86 84 - Maison de l'intercommunalité, 7 rue du Colombier

**Vinay** : 04 76 64 09 50 - Pôle multiservices, 3 avenue Brun Faulquier

**Saint-Romans** : 04 58 88 00 25 - Pôle multiservices, 171 rue du 19 mars 1962

## Les autres accueils de loisirs du territoire

Il existe d'autres accueils communaux ou associatifs qui peuvent répondre à vos besoins de garde, de vie en collectivité et d'activités éducatives pour votre enfant les mercredis :

- **Saint-Marcellin** : 04 76 38 14 76 / accueil-de-loisirs@saint-marcellin.fr
- **Saint-Vérand** : 04 76 64 92 46 / zebulon@st-verand-38.fr (mercredi matin uniquement)
- **Saint-Hilaire du Rosier** : 06 38 71 04 08 / centredeloisirs-sthilairedurosier@orange.fr
- **Chatte** : 04 76 64 96 12 / alshchatte@gmail.com
- **Saint Antoine L'abbaye** : 06.46.40.21.60 / periscomairie@gmail.com
- **Chevrières** : 07.87.68.96.38 / perisco.rpi@gmail.com

Pour vous inscrire, se rapprocher directement des responsables de ces structures qui vous informeront des horaires d'ouverture, des conditions tarifaires et des modalités d'inscription.